

Conditions d'éligibilité

Mode d'exercice	Conventionnement	Eligibilité
Libéral	Conventionné	OUI
Libéral	Non-conventionné	NON
Salarié de centre de santé	Conventionné	OUI
Salarié de centre de santé	Non-conventionné	NON
Salarié		NON



Un professionnel est éligible dès lors qu'un de ses modes d'exercice l'est.

Modalités de prise en charge des actions de DPC

Droit de tirage annuel : 21 heures

Forfaits horaires :

	Présentiel		Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	95,00 €	45,00 €	76,00 €	45,00 €	47,50 €	- €
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	114,00 €	45,00 €	91,20 €	45,00 €	57,00 €	22,50 €
Gestion des risques (GDR)	114,00 €	45,00 €	91,20 €	45,00 €	57,00 €	22,50 €
Programme Intégré (PI)	95,00 €	45,00 €	76,00 €	45,00 €	47,50 €	- €
- FC						
- EPP ou GDR	114,00 €	45,00 €	91,20 €	45,00 €	57,00 €	22,50 €

© Agence nationale du DPC : décembre 2025

Dispositions propres à la Maîtrise de Stage Universitaire

Tout médecin souhaitant devenir **Praticien Agréé Maître de Stage Universitaire (PAMSU)** doit suivre une **formation initiale** à la maîtrise de stage, sur le cycle qu'il souhaite encadrer, conformément à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 ; s'il veut ensuite encadrer un autre cycle, il doit réaliser une formation complémentaire.

Dès lors qu'il est agréé depuis plus d'un an, il peut également participer à des formations continues pour actualiser ses compétences.

Toutes formations initiales ou complémentaires sont **prises en charge hors quota** quelle qu'en soit la durée et bénéficient des mêmes tarifs. Les formations continues sont prises en charge **hors quota dans la limite de 21 heures par cycle de 5 ans**.

Dispositions propres aux groupes d'analyse de pratiques (GAP)

Les médecins peuvent participer à des GAP. Les GAP conventionnels bénéficient d'une prise en charge hors quota avec des forfaits spécifiques et disposent d'une enveloppe dédiée.

Conditions d'éligibilité

Mode d'exercice	Conventionnement	Eligibilité
Libéral	Conventionné	OUI
Libéral	Non-conventionné	NON
Salarié de centre de santé	Conventionné	OUI
Salarié de centre de santé	Non-conventionné	NON
Salarié		NON



Un professionnel est éligible dès lors qu'un de ses modes d'exercice l'est.

Modalités de prise en charge des actions de DPC

Droit de tirage annuel : 18 heures

Forfaits horaires

	Présentiel		Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	66,00 €	44,00 €	52,80 €	44,00 €	33,00 €	- €
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	79,20 €	44,00 €	63,40 €	44,00 €	39,60 €	22,00 €
Gestion des risques (GDR)	79,20 €	44,00 €	63,40 €	44,00 €	39,60 €	22,00 €
Programme Intégré (PI)	66,00 €	44,00 €	52,80 €	44,00 €	33,00 €	- €
- FC						
- EPP ou GDR	79,20 €	44,00 €	63,40 €	44,00 €	39,60 €	22,00 €